

CHAPITRE XVIII.—TRANSPORTS

SYNOPSIS

Partie I.—Réglementation officielle des moyens de transport.....	823	Partie IV.—Transports par eau (fin)	
Partie II.—Transports ferroviaires et urbains.....	828	Sous-section 1. Navigation.....	860
SECTION 1. CHEMINS DE FER.....	828	Sous-section 2. Ports.....	866
Sous-section 1. Lignes et matériel.....	828	Sous-section 3. Canaux.....	867
Sous-section 2. Finances.....	830	Sous-section 4. La Voie maritime du Saint-Laurent.....	871
Sous-section 3. Trafic.....	834	ARTICLE SPÉCIAL: Exploitation de la Voie Maritime du Saint-Laurent.....	871
Sous-section 4. Chemins de fer Nationaux du Canada.....	837	Sous-section 5. Services fédéraux de la marine.....	881
SECTION 2. MESSAGERIES.....	840	SECTION 2. STATISTIQUE FINANCIÈRE DES VOIES NAVIGABLES.....	885
SECTION 3. TRANSPORTS URBAINS.....	842	Partie V.—Transports aériens civils.....	891
Partie III.—Transports routiers.....	844	SECTION 1. ADMINISTRATION ET EXPANSION.....	891
SECTION 1. RÈGLEMENTS PROVINCIAUX CONCERNANT LES VÉHICULES AUTOMOBILES ET LA CIRCULATION.....	844	SECTION 2. SERVICES AÉRIENS.....	893
SECTION 2. VOIRIE.....	847	SECTION 3. STATISTIQUE DE L'AVIATION CIVILE.....	896
SECTION 3. VÉHICULES AUTOMOBILES.....	851	Partie VI.—Oléoducs et gazoducs.....	903
Partie IV.—Transports par eau.....	860	SECTION 1. CONSTRUCTION.....	903
SECTION 1. ÉQUIPEMENT ET TRAFIC.....	860	SECTION 2. STATISTIQUE DES OLÉODUCS..	907

NOTA.—On trouvera, face à la page 1 du présent volume, la signification des signes conventionnels employés dans les tableaux.

Les particularités physiographiques et démographiques du Canada présentent des difficultés exceptionnelles du point de vue des transports. Le pays s'étend sur 4,000 milles de l'est à l'ouest et ses principales barrières topographiques vont du nord au sud. Certains secteurs du pays sont isolés les uns des autres par des étendues d'eau comme les détroits de Cabot et de Belle-Isle qui séparent l'île de Terre-Neuve de la terre ferme, par des étendues rocheuses, accidentées et forestières comme celles qui s'étendent entre le Nouveau-Brunswick et le Québec et celles qui forment la région située au nord des lacs Huron et Supérieur et séparent la région industrielle de l'Ontario et du Québec des régions agricoles des provinces des Prairies, et par les montagnes qui se dressent entre les Prairies et la côte du Pacifique. La population relativement faible du pays (17,442,000, estimation du 1^{er} juin 1959) est inégalement répartie sur une lisière étroite dans le sud du pays. Des transports bon marché et efficaces s'imposent dans un pays où la population est aussi clairsemée et dont les produits sont expédiés, non seulement à l'étranger, mais dans les régions lointaines du pays même.

La réglementation officielle des moyens de transport est exposée dans la partie I du présent chapitre; les parties II à VI portent sur les divers modes de transport.

PARTIE I.—RÉGLEMENTATION OFFICIELLE DES MOYENS DE TRANSPORT

La surveillance et la réglementation des moyens de transport par les autorités fédérales remontent en grande partie à l'époque où les entreprises ferroviaires du pays monopolisaient pour ainsi dire les transports. Des problèmes particuliers en avaient déterminé directement la réglementation: la prévention de la discrimination en matière de tarifs